

## ORDONNANCES

---

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 17 septembre 2025, a adopté les ordonnances suivantes :

**Ordonnance édictée dans le cadre des Journées de dialogue organisées par l'organisme Ateliers pour la biodiversité (15)**

Cette ordonnance, adoptée en vertu du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) (24-044), permet l'utilisation à titre gratuit de 3 salles du Planétarium les 23 et 24 septembre 2025, de 6 .

**Ordonnance modifiant le montant maximal de la subvention additionnelle prévue au Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal) (02-102) (22)**

Cette ordonnance, adoptée en vertu du règlement 02-102, majore à 250 % le pourcentage maximal de la subvention additionnelle prévue à l'article 17.2 de ce règlement.

Ces ordonnances entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Elles peuvent également être consultées en tout temps sur le site internet de la Ville : [montreal.ca/reglements-municipaux/](http://montreal.ca/reglements-municipaux/).

Fait à Montréal, le 19 septembre 2025

Le greffier de la Ville,  
Emmanuel Tani-Moore, avocat